

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 01 MARS 2019 A 18H30**

L'an deux mil dix-neuf, le 1<sup>er</sup> mars, à 18 heures 30, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation  
19 février 2019

Etaient présents : MM. et Mmes Norbert Letellier, Eric Lebourg, Mickaël Quibel, Alain Bodot, Monique Forestier, Julien Hébert, Ginette Legouez-Delannoy, Angélique Letellier, Pascale Moka, Isabelle Ridel, Dominique Sancier

*En exercice: 14*

Nbre de Conseillers

Absent / Excusé : Mesdames Béatrice Creignou, Sophie Dupuis, Monsieur Alain Reine

*Présents : 11*

Pouvoir de Mme Béatrice Creignou à M. Alain Bodot  
Pouvoir de Mme Sophie Dupuis à Mme Pascale Moka  
Pouvoir de M. Alain Reine à M. Eric Lebourg

*Votants : 14*

Secrétaire de Séance : Monsieur Mickaël QUIBEL

## Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu du vendredi 25 janvier 2019
2. Validation du devis OKOTOP
3. Validation des travaux d'aménagement du stade et de la salle des Douze Etoiles d'Or
4. Questions diverses

## Rajouts à l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- règlement de deux factures à VERDI, entreprise de conseil et d'ingénierie
- changement du nom du « Lotissement de Clercy »

Il demande de passer au vote.

Le Conseil Municipal vote à **l'unanimité** pour les rajouts à l'ordre du jour.

## **1. Adoption du compte-rendu du vendredi 25 janvier 2019**

Monsieur le Maire revient sur différents points du compte-rendu :

- Signalétique verticale : La commune est dans l'attente de la réception des panneaux.
- Fourrière animale : Concernant les chats errants sur le territoire de Ribeuf, trois stérilisations ont eu lieu, une femelle et deux mâles.
- Salle de réunion à l'étage : Celle-ci est pratiquement terminée.

Monsieur le Maire demande de passer au vote.

Le compte rendu est adopté à **l'unanimité**

## Rajouts à l'ordre du jour

### **a. Prise en charge de deux factures d'investissement sur le budget Eau et Assainissement avant le vote du budget primitif de 2019**

Monsieur le Maire expose que préalablement au vote du budget primitif 2019, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Il est question de deux factures établies par VERDI, entreprise de conseil et d'ingénierie qui a été retenue pour travailler sur le schéma directeur et zonage d'assainissement de la commune d'Ambrumesnil.

Les restes à réaliser 2018 ne permettant pas de régler ces factures, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater cette dépense d'investissement en amont du vote du budget primitif.

Le montant total des deux factures est de à 23 145,00 € T.T.C

Les crédits seront automatiquement inscrits au budget 2019.

Le conseil municipal, après avoir délibéré **à l'unanimité** :

**DECIDE** de mandater les factures de l'entreprise VERDI et de prévoir les crédits au budget Eau et Assainissement 2019

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

### **b. Changement de nom du « Lotissement de Clercy »**

Monsieur Letellier expose que la délibération du 20 janvier 2017 déterminait le nom du nouveau lotissement communal comme « Lotissement de Clercy ».

Sachant que les deux autres lotissements présents sur la commune se nomment « Résidence les Pommiers » et « Résidence le Clos », il a été jugé évident de garder un ensemble et de nommer le nouveau lotissement communal, rue de Manneville, « Résidence de Clercy ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré **à l'unanimité** :

**VOTE** pour que nouveau lotissement communal se nomme « Résidence de Clercy »

Monsieur le Maire en profite pour expliquer au conseil municipal qu'un oubli a été fait au niveau de la résidence de Clercy concernant le câblage des réseaux téléphoniques. Lesdits réseaux comprennent effectivement les fourreaux mais les câbles ne sont pas raccordés jusqu'aux sept parcelles présentes sur cette résidence.

Un devis a été demandé auprès d'ORANGE par la commune pour palier à cet oubli et les travaux ont déjà été effectués.

La commune prendra en charge la somme qui viendra s'ajouter au montant des factures habituelles des nouveaux propriétaires, somme qui correspondra au déplacement du technicien au moment venu du raccordement final à l'intérieur des maisons.

## **2. Validation du devis OKOTOP**

Monsieur le Maire fait lecture du devis reçu de l'entreprise OKOTOP concernant le renouvellement de la mise en place de moutons d'Ouessant dans l'herbage situé derrière la salle du Parvis.

Celui-ci se monte à 612,00 euros T.T.C pour l'année.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**VALIDENT** le devis de l'entreprise OKOTOP d'un montant de 612,00 € T.T.C

### **3. Travaux d'aménagement du stade et de la salle des douze étoiles d'or ainsi que les trottoirs entre la salle et le centre bourg**

Monsieur le Maire expose que la commission de travaux s'est réunie le lundi 25 février 2019 en mairie en présence de Monsieur Malot du bureau d'études V3D pour travailler de nouveau sur le projet d'aménagement des voiries du stade de foot, d'un parking pour la salle des Douze Etoiles d'Or, d'un accès au futur cimetière ainsi que des trottoirs reliant la salle au centre bourg.

Des modifications avaient été demandées au bureau d'études V3D suite au conseil municipal du 25 janvier dernier.

Après concertation avec la commission de travaux, les adjoints et la professeure de dessin, il a été convenu de ne pas donner suite à une ouverture sur la route départementale D123 et à la place PMR dans la cour de l'école. L'aménagement de l'entrée de l'école de dessin pour les personnes à mobilité réduite est maintenu : rehausse du sol du préau, plan incliné pour accès, habillé d'un muret en briques pour garder l'esprit des locaux existants.

Un rétrécissement de chaussée en face du gîte de Monsieur Specht permettra d'avoir la largeur obligatoire pour le trottoir. Cet îlot sera peint et largement matérialisé pour éviter les accidents. Quelques conseillers proposent de mettre des clignotants à « Led ». La question du coût et de la faisabilité sera posée au cabinet d'étude V3D.

Un autre rétrécissement est prévu en face de l'aire de jeux du stade.

Des blocs « atalus » sont prévus à différents endroits pour maintenir la terre.

Une entrée « bateau » sera installée pour desservir la nouvelle propriété de Monsieur Specht.

Une place pour les personnes à mobilité réduite est prévue face au cabinet dentaire.

Les eaux pluviales seront récupérées par des casiers sous terre derrière le préfabriqué qui sera conservé et repeint.

Les anciens wc des écoles seront démolis.

Un barrage d'1m20 à 1m50 sera posé entre tous les bâtiments (préfabriqué, salle des douze étoiles d'or, vestiaires du foot), de la route au futur cimetière pour garder l'espace clos lors des locations de la salle des douze étoiles d'or ainsi qu'une barrière d'accès pour maîtriser les entrées dans l'enceinte sportive. Un devis va être demandé au syndicat départemental d'énergie pour l'éclairage de ces nouvelles voiries ainsi que le remplacement des projecteurs du stade par un éclairage à leds.

Des places de parking ont été rajoutées à la place du bassin de récupération des eaux pluviales qui disparaît.

Une alimentation en eau et électricité est prévue pour alimenter le futur cimetière et éventuellement des terrains constructibles.

Des modifications sont apportées au niveau des abords de l'aire de jeux. La chaussée sera élargie pour permettre aux voitures de se croiser facilement.

Les travaux pourraient commencer début septembre pour une durée de trois mois environ.

Pendant les travaux devant la salle des Douze Etoiles d'Or, les locataires victimes de nuisances diverses pourraient être dédommagés. Une délibération sera prise en temps utile si besoin.

Les Membres du conseil municipal, **à l'unanimité**, après avoir délibéré :

**VOTENT** pour la globalité du projet

#### **4. Questions diverses**

- Monsieur Letellier informe qu'un poissonnier sera présent sur la place du Parvis tous les mardis matin de 8h30 à 12h00. Des informations complémentaires sont présentes sur le site communal et le commerçant se charge de faire sa publicité.
- Suite à la pétition déposée en mairie de plusieurs habitants du chemin d'Arques concernant la vitesse excessive des voitures circulant sur cette route, la commission de travaux s'est déplacée, un ralentisseur sera posé au niveau de la maison de Madame Levionnais. Un « STOP » et un panneau d'interdiction aux 5,5 tonnes seront apposés au niveau du panneau d'entrée en agglomération. Un second stop sera implanté à la jonction avec la rue Vasse. Une étude est en cours par la communauté de commune pour refaire une partie de la route de la Saône en bitume et un gravillonnage suivant le coût des travaux. La Communauté de Communes prendra à sa charge 50% de la facture.
- Deux jeunes de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> ont été retenus pour un stage « découverte » d'agent communal : Mayron Charles et Martin Neveu, ils seront encadrés par Monsieur Jonathan Vallet, agent communal titulaire.
- Des cabanes en bois ont été réalisées par l'agent communal Jonathan Vallet et installées à la mare pour permettre aux canards et oies de couvrir tranquillement.
- Monsieur le Maire fait remarquer qu'à partir de 1<sup>er</sup> janvier 2020, les présidents de Sivos et de Syndicats ne pourront plus prétendre à aucune indemnité. Monsieur Letellier demande à Monsieur Quibel, Président du Sivos d'Ouille la rivière, Saint Denis d'Aclon et d'Ambrumesnil de bien vouloir mettre la question à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Sivos.
- Monsieur le Maire demande à Madame Pascale Moka de bien vouloir rencontrer Madame Sviatlana Vertsinskaia, professeure de dessin, pour que celle-ci puisse chiffrer les tableaux de la salle du Parvis en remplacement des toiles existantes.
- Des plaintes sont arrivées sur la table du conseil municipal comme quoi les horaires d'ouverture de l'épicerie d'Ambrumesnil n'étaient pas respectés.
- La date du prochain conseil pour le vote du budget n'est pas encore arrêtée par manque de données de la part de l'état.

L'ordre du jour étant épuisé à 20h15, Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.